

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE
GROSMAGNY



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Travaux (Réalizations - Acquisitions et projets)
- Une nouvelle jeunesse pour notre mairie-école
- Le point sur le P.O.S.
- Revenu forestier de l'année
- Budget et statistiques financières
- Impôts
- Fête et cérémonie
- Un ancien nous a quitté
- Informatique communale pour tous
- Syndicat des eaux
- Etat civil
- Vaccination
- Divers

TRAVAUX EFFECTUES EN 1986

1) MAIRIE - ECOLE

Remplacement des fenêtres et volets.

Opération certes coûteuse, mais indispensable au bon fonctionnement et à l'entretien d'un bâtiment communal. Cela s'inscrit dans un programme de réfection totale de cet édifice échelonné sur plusieurs années.

Pose des fenêtres	
Entreprise LHOMME André - Giromagny	81 014 F T.T.C.
Pose des volets	
Entreprise CASADEI Louis - Fhaffans	39 768 F T.T.C.
Subvention du F.D.E.C.	41 674 F

2) CHEMIN DERRIERE L'ECOLE

Chemin nivelé, scarifié et recouvert d'enrobé posé à chaud.

Travaux effectuée par l'entreprise S.A.C.E.R.	33 138 F T.T.C.
Pose d'un aqueduc	
Entreprise HUSSON	1 440 F T.T.C.
Subvention du F.D.E.C.	2 866 F

3) ABRI-BUS RUE DE L'EGLISE

Pose de la plate-forme	
Entreprise CASAGRANDE	5 991 F T.T.C.
Abri-bus en bois	8 350 F H.T.
Subvention du département	5 000 F

4) FARE - NEIGE SUR LE TOIT DE L'ECOLE

L'entreprise FERNEY doit effectuer ces travaux dans un proche délai.

Devis estimatif :	7 702,35 F
-------------------	------------

5) CHEMIN DES CHAMPS - RADEUX

Quelques camions de tout-venant pour combler les plus grosses ornières.

Entreprise LOMBARD	3 227 F
--------------------	---------

1) RENOVATION TOTALE DE LA PETITE CLASSE

Devis estimatif	130 554,88 F T.T.C.
Subvention du F.D.E.C.	33 024,00 F

2) AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Devant le coût élevé du premier devis estimatif (420 000 F) le conseil municipal s'oriente vers un nouveau projet.

3) NIVELLEMENT DU FOSSE DEVANT L'ECOLE

Rebouchage du fossé avec pose de tuyaux beton armé.
Pose de bordures de trottoir

Devis estimatif :	45 000 F
-------------------	----------

Cette opération a pour but de faciliter le stationnement devant l'école et d'améliorer l'embellissement du centre du village.

4) CHEMIN DU VERDOYEUX

Ce chemin devrait être curé, élagué et nivelé en cours d'année

Devis estimatif :	37 000 F
-------------------	----------

5) PRESBYTERE

Vu l'état déplorable du pignon OUEST du bâtiment, un crépissage avec armature de cette face s'avère urgent.

Devis estimatif :	18 581,65 F
-------------------	-------------

Dans cette même optique, un remplacement des chaîneaux est envisagé.

Devis estimatif :	11 125,69 F
-------------------	-------------

Le remplacement de quelques vitres brisées et tuiles cassées sera réalisé en même temps.

Tous ces travaux sont tributaires de l'accord du conseil municipal d'Eloie, propriétaire pour 1/5 du bâtiment.

6) TRAVAUX EN FORETS

- plantation de chênes rouges : parcelle 27	14 232.00 F
- achat de plants	20 414,25 F
- dégagement parcelles 26 - 27 - 28	10 081.00 F
- dégagement parcelle 36	2 372.00 F
- entretien des fossés (forêt de la Chaume)	1 423.20 F
- parcellaire	1 423.20 F
- ouverture d'une piste dans la forêt du FAYE - parcelles 31 à 35	13 603.42 F
- Subvention pour travaux de plantation et dégagement	13 400.00 F
- Subvention pour la piste du Fayé	4 935.00 F

CENTRE DE LOISIRS - LE POINT

Le 4/12/1986

Jugement du tribunal de Belfort pour expropriation et réajustement du prix des terrains (1,78 hectare) et bâtiments.

nouvelle estimation	183 137.75 F
indemnité de emploi	41 627.55 F
<u>coût total</u>	224 765.30 F
Subvention pour achat du terrain	63 000.00 F

Le 9/12/1986

Réunion du conseil municipal qui décide l'acquisition de ces terrains et bâtiments.

VERGER DE LA CURE

Le 8./12/1986 : le verger de la cure, d'une contenance de 21,70 ares, a été vendu par l'association diocésaine à la commune de GROSMAGNY pour la somme de 43 400 F.

UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR NOTRE MAIRIE - ECOLE...

Décidée en 1842, la construction de la maison communale devait s'achever en 1846. Elle comprenait deux classes au rez-de-chaussée : une pour les filles, une pour les garçons.

A l'étage, on trouvait la mairie ainsi que les logements des deux instituteurs. Au cours des ans, plusieurs modifications furent effectuées à l'étage. Les classes, quant-à elles, conservèrent pratiquement leur état originel, les seules modifications ne concernant que l'habillage des murs, ou le remplacement rare du mobilier ou des poêles de chauffage.

En 1958, le dernier logement de fonction devenait vacant et à partir de cette date, seule la mairie devait encore être occupée à l'étage.

A l'abandon pendant 25 années, ces locaux étaient dans un bien triste état quand la jeune association du Fayé décida d'y élire domicile. Ce fut en fait le début de la renaissance pour ce bâtiment, et depuis quelques temps, une réhabilitation complète a été menée à bien., une redistribution des locaux a été faite, un chauffage électrique installé, programmable à la main.

Parallèlement à ces travaux, une réflexion s'instaurait au conseil municipal pour une restauration complète de l'édifice.

Cette restauration, compte tenu des impératifs financiers, s'étendra sur plusieurs années.

En 1986, une première tranche concernait le changement complet des fenêtres et des volets.

1987 verra la réfection de la classe des petits.

au programme : isolation des murs extérieurs

faux plafond

sol chauffant

eau chaude

chauffage électrique programmé

achat et modification des tableaux qui seront

recouverts d'un revêtement blanc

1988 : les mêmes travaux seront effectués dans la classe des grands.

1989 : il est prévu l'aménagement d'une entrée indépendante pour la classe des petits, dans ce qui sert actuellement de locaux de stockage pour le bois. La sortie déboucherait directement sous le préau ; les sanitaires seraient réaménagés.

Enfin, une remise en état des crépis et de la toiture devrait achever ce programme de rénovation.

Parallèlement à une modernisation des locaux, le conseil municipal a également entrepris une modernisation des moyens : achat d'ouvrages, achat de matériel (épiscopes - écran), mise à disposition du photocopieur.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, c'est un effort important qui est entrepris en vue de moderniser les locaux scolaires de GROSMAGNY. Locaux qui n'auront alors plus rien à envier à ceux des bourgs plus importants comme Giromagny, Valdoie ou Belfort et dans lesquels certains parents de nos villages ruraux envoient leurs enfants, augurant du sous-équipement des écoles rurales.

LE POINT SUR LE P. O. S.

RAPPEL DES DIFFERENTES ETAPES REALISEES

- Par une délibération du conseil municipal du 20.02.1984, le P.O.S. est prescrit dans la commune de Grosmagny.
- Elaboration du projet de P.O.S. par le conseil municipal et l'A.U.T.B. en collaboration avec les administrations et les personnes publiques associées.
- Par délibération du 12.09.1985, le conseil municipal adopte le projet et le soumet à la consultation des services concernés et des communes limitrophes.
- Par arrêté du maire en date du 9.05.1986, le projet du P.O.S., modifié pour tenir compte de l'avis des différents services, est rendu public. Publicité en est faite dans les journaux "Le Pays" et "L'Est Républicain" de juin 1986. Il n'est pas inutile de rappeler que ce document (plan de zonage + règlement et annexes) peut être consulté en mairie.

LES PROCHAINES ETAPES

- Enquête publique par le maire qui saisit le président du tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.
- L'arrêté du maire précise l'objet de l'enquête, la date, la durée, le nom et qualité du commissaire enquêteur, les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et faire ses observations.
- Le public est avisé quinze jours avant l'ouverture de l'enquête. Celle-ci a lieu à la mairie et dure en principe un mois.
- Dans les trente jours qui suivent la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet son rapport et ses conclusions motivées au maire.
- Le P.O.S. peut être éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.
- Enfin, le P.O.S. est approuvé par délibération du conseil municipal. Cette délibération est exécutoire après toutes mesures de publicités (affichage et mention dans deux journaux locaux ou régionaux).

REVENUS FORESTIERS DE L'ANNEE

Cette année, une coupe de régénération a été réalisée dans la parcelle n° 27 située au lieu-dit "Grand Sombre".

Une autre coupe dite ordinaire était délivrée dans la parcelle n°22 au lieu-dit "Chénois".

Les produits de ces différentes coupes ont été vendus à BOUROGNE.

Le 24.04.1986, ce même jour, était mis en vente le produit des châblis de l'année 1985.

Les travaux de façonnage et de débardage ont été confiés, après soumission, à Monsieur Charles ANDREOLETTI, entrepreneur à Grosmagny.

PRODUITS DE LA VENTE

1) Grumes

Lot n° 1	chênes	11.204 m3	13 400 F
Lot n° 2	chênes	35.806 m3	45 000 F
Lot n° 3	chênes	8.683 m3	7 200 F
Lot n° 4	chênes	74.810 m3	39 500 F
Lot n° 5	chênes	87.314 m3	43 500 F
Lot n° 6	chênes	91.343 m3	25 000 F
Lot n° 7	chênes	19.756 m3	10 600 F
Lot n° 8	chênes	18.751 m3	3 000 F
Lot n° 9	bouleaux	9.382 m3	1 600 F
Lot n° 10	épicéas	3.155 m3	789 F
TOTAL :			189 589 F

2) Bois de chauffage

334 stères vendus à 170 F l'unité	56 780 F
Lot de petits chênes	3 700 F

3) Coupe exceptionnelle du Fayé

Cette année, une coupe dite de régénération naturelle était mise en vente le 19.09.1986. Coupe attribuée à Monsieur André BOELHER - Angeot, pour la somme de 10 600 F.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget qui est présenté ci-après correspond au budget définitif de notre commune pour 1986 (budget primitif plus modifications apportées par le budget supplémentaire).

Le détail des différents articles est consultable en mairie.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Libellés	Valeurs
denrées et fournitures (combustibles et fournitures scolaires)	11 500
Frais de personnel (permanent et temporaire + charges sociales)	80 500
Impôts et taxes	4 500
Travaux et services extérieurs (entretien des forêts, bâtiments et voirie , travaux d'exploitation, acquisition matériel, électricité, assurances)	143 000
Participations et contingents (charges intercommunales)	127 533
Allocations - subventions	5 030
Frais de gestion générale (cérémonies, indemnité de fonction du maire et des adjoints, P.T.T., etc...)	42 600
Frais financiers (intérêts sur les emprunts)	17 505
Prélèvement pour dépenses d'investissement	505 501
TOTAL des DEPENSES	937 669

RECETTES

<u>Libellés</u>	<u>Valeurs</u>
Produits de l'exploitation (redevance ordures ménagères)	38 217
Produits domaniaux (coupes de bois, location de droit de chasse)	258 499
Produits financiers	350
Recouvrements, subventions	20 180
Dotations globales de fonctionnement	200 216
Impôts indirects	10 525
Contributions directes	165 786
Produits exceptionnels	230
Produits antérieurs	329 795
Excédent de fonctionnement reporté	86 129
	<hr/>
TOTAL des RECETTES	937 669

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

<u>Libellés</u>	<u>Valeurs</u>
Déficit d'investissement reporté	520
Remboursement d'emprunts	16 004
Acquisition de biens meubles, immeubles	269 480
Travaux de voirie et bâtiment	320 563
	<hr/>
TOTAL des DEPENSES	606 567

RECETTES

<u>Libellés</u>	<u>Valeurs</u>
Subventions	49 540
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	505 501
Participation à des travaux d'équipement	15 939
Dotations globales d'équipement	19 611
Amendes de police	15 000
Recouvrement de créances	976
	<hr/>
TOTAL Des RECETTES	606 567

STATISTIQUES FINANCIERES

Répartition, en pourcentage, des impositions directes locales en 1986, pour quelques communes.

Communes	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Produit total des 4 taxes
Grosmagny	54 836 41.64 %	25886 19.66 %	25 484 19.35 %	25 490 19.36 %	131 696
Belfort	28 258 080 19.18 %	23 830 224 16.18 %	100 010 0.07 %	95 134 476 64.58 %	147 322 790
Eloie	188 642 42.39 %	101 401 22.79 %	15 170 3.41 %	139 779 31.41 %	444 992
Etueffont	243 602 37.18 %	197 068 30.08 %	28 662 4.37 %	185 829 28.36 %	655 161
Giromagny	671 072 31.61 %	500 034 23.56 %	12 883 0.61 %	938 818 44.23 %	2 122 857
Petitmagny	44 406 62.56 %	17 769 25.03 %	8 660 12.20 %	146 0.21 %	70 981
Rougegoutte	79 078 12.72 %	48 434 7.79 %	7 633 1.23 %	486 330 78.25 %	621 475

Taux d'imposition, en pourcentage, des taxes directes locales pour ces mêmes communes

Communes	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		Taxe professionnelle	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Grosmagny	4.15	4.15	4.57	4.57	34.17	34.17	24.68	24.68
Belfort	12.92	13.60	14.18	14.92	65.00	68.50	18.00	18.94
Eloie	6.96	7.31	11.11	11.67	31.54	33.13	8.58	9.01
Etueffont	6.48	6.90	10.63	11.32	42.17	44.89	5.94	6.32
Giromagny	5.66	5.36	7.84	7.42	25.77	24.40	11.40	10.80
Petitmagny	6.00	6.24	7.20	7.48	55.00	57.20	8.20	8.52
Rougegoutte	2.68	2.75	2.59	2.65	13.08	13.41	6.78	6.95

Potentiel fiscal par habitant - Année 1986

Classement de quelques communes sur les 101 communes du Territoire de Belfort

Communes	Population (dernier recensement)	Potentiel fiscal par habitant	Classe- ment	Potentiel fiscal moyen national par habitant selon les différents groupes démographiques
Grosmagny	357	597.41	72	1 064
Belfort	52 739	1 960.00	9	2 091
Eloie	695	878.69	39	1 064
Etueffont	1 171	928.02	32	1 235
Giromagny	3 694	907.44	36	1 498
Petitmagny	212	616.57	68	1 064
Rougegoutte	919	1 523.65	17	1 191

Si l'on considère la population effective de Grosmagny (420), le potentiel fiscal par habitant passe à 507,79 F et le classement à 88°.

ETAT DE LA DETTE

Communes	Dettes en capital au 01.01.86	Montant de la dette par habitant	Classement / 101
Grosmagny	190 348	533.19	86
Belfort	332 806 959	6 310.45	3
Eloie	2 065 417	2 553.05	23
Etueffont	3 982 380	2 892.07	19
Giromagny	7 367 100	1 994.34	34
Petitmagny	286 068	1 349.38	60
Rougegoutte	1 056 538	1 149.66	68

I M P O T S

S'il est un domaine où un conseil municipal, et qui plus est un Maire, est certain de s'attirer les critiques de ses concitoyens, c'est bien celui des impôts.

En effet, quel est celui d'entre-vous qui peut prétendre avoir reçu ses avis d'imposition sans maugréer ?

C'est qu'à la nécessité de mettre la main au porte-monnaie, comparant ce que paye le voisin, nous avons souvent l'impression d'être victime d'une injustice.

Et en fait, il faut bien le reconnaître, ce sentiment repose sur des réalités bien concrètes que le conseil municipal de GROSMAGNY a voulu voir disparaître pour autant que faire se peut.

C'est pour cette raison que la facturation des ordures ménagères a été modifiée.

C'est également pour cette même raison qu'a été réalisé le recensement des bases d'habitation.

Et c'est toujours pour cette raison qu'en 1986 le conseil municipal a souhaité reprendre à zéro le système d'imposition des étangs. En effet, la situation fiscale de ces plans d'eau était des plus anarchiques. Ils étaient classés en deux catégories :

- la 1^{ère} avec un revenu cadastral de base de 180 F de l'hectare
- la 2^e avec un revenu cadastral de base de 80 F de l'hectare

Outre le fait que l'écart entre les deux catégories était très important, il s'avérait que les étangs avaient été placés dans l'une ou l'autre des catégories un peu n'importe comment, et qu'en plus, une grande partie des étangs de la commune n'était pas imposée.

La commission des impôts, réunie autour d'un géomètre du cadastre, a donc procédé à un inventaire complet de nos plans d'eau, aidée en cela par des photos aériennes.

- il a été créé une catégorie intermédiaire à 120 F de base de l'hectare
- un reclassement systématique de tous les étangs a été opéré.

Ainsi, comme pour les ordures ménagères ou pour la taxe d'habitation, les propriétaires d'étangs seront dorénavant imposés d'une façon équitable et non plus sélective.

Après trois années d'efforts, c'est tout le système fiscal de la commune qui a été mis à jour et GROSMAGNY est la seule commune du Territoire de Belfort à avoir entrepris cette procédure. Procédure qui permettra à chacun d'entre nous de payer sa juste contribution dans l'effort qui nous est demandé pour le fonctionnement et l'essor de notre collectivité.

REMISE DE MEDAILLE

Le 6 juillet 1986, à 18 heures, un évènement peu fréquent se passait en mairie : Monsieur le Maire remettait la médaille des familles nombreuses à Madame Françoise LAMBERT, ancienne institutrice du village.

C'est, entourée de son mari et de ses quatre enfants, qu'elle recevait les félicitations du conseil municipal.

Cette cérémonie se terminait par un vin d'honneur servi dans une ambiance sympathique.

ADIEU A UN ANCIEN

Alors que nous faisons le bilan des faits survenus en cette année 1986, c'est avec émotion et tristesse que le conseil municipal évoque la disparition de Paul DAOUDAL qui fut élu conseiller municipal, pour la première fois, en Mai 1925 et qui, hormis deux années, de 1945 à 1947, le resta jusqu'en 1970, après avoir exercé les fonctions de Maire depuis 1931.

45 Ans passés au service de ses concitoyens à une époque où le téléphone n'existait pas et où les moyens de locomotion étaient bien souvent limités à la bicyclette.

Il est certain également que la gestion d'une commune pendant la guerre a dû être extrêmement difficile, suscitant encore plus de rancœur et d'animosité de la part de certains de ses administrés.

En 1984, après tant d'effort, mais regrettons-le, bien tardivement, Paul DAOUDAL était cité dans l'ordre national du mérite.

Merci Paul ...

I N F O R M A T I Q U E

INFORMATISATION des COMMUNES

En 1986, trois démarches (ASVAA, district et département) ont été menées pour l'informatisation des communes, leur offrant une alternative :

- solution centralisée : un seul ordinateur pour un ensemble de communes qui communiqueraient avec ce "serveur" à partir d'un terminal du type "minitel".
- solution décentralisée : chaque commune qui le désire, acquiert un microordinateur compatible et bénéficie pour sa gestion d'un logiciel commun dont le développement est pris en charge au niveau du département.

GROSMAGNY s'est rallié à cette deuxième solution qui laisse une plus grande autonomie, permet des applications locales et également l'utilisation des richesses de la télématique (selon équipement).

L'informatisation de notre commune doit permettre de traiter les principaux domaines suivants :

- budget
- listes et états de toutes sortes
- mesures et statistiques
- toute la correspondance (traitement de texte, au lieu et place d'une machine à écrire classique)
- archivage et documentation
- échanges intercommunaux (disquettes, télécommunications...)

INFORMATIQUE POUR TOUS

L'information/formation réalisée en 1986 dans ce cadre a réuni une quinzaine de personnes en début d'année pour ne laisser en juin qu'un noyau de 4 à 5 fidèles.

L'expérience pourrait être prolongée avec les "anciens", ou renouvelée, dans la mesure où suffisamment de personnes seraient intéressées. Si vous êtes dans ce cas, faites le savoir en mairie où à un conseiller pour le 10 janvier au plus tard.

Sachant que cette animation se fait à raison d'une séance par semaine (en dehors des vacances scolaires), il faut un petit effort personnel en dehors de ces séances si l'on désire progresser dans les arcanes de la microinformatique.

SYNDICAT DES EAUX

Pour remédier au manque d'eau affectant les communes du Syndicat lors des périodes de sécheresse, le Syndicat a successivement acquis un étang en 1984 et fait prospector cette année les ressources potentielles de la nappe phréatique située en amont des puits actuels de LEPUIX-GY MALVAUX. A cette fin, il a été décidé un forage de deux puits distants d'environ 100 m l'un de l'autre.

Ils ont les caractéristiques suivantes :

Profondeur : 17 m - diamètre du tube : 0,40 m

Couche argileuse imperméable trouvée à 17 m dans un cas et 18,60 m dans l'autre.

Nappe d'eau située à 7 m de profondeur et sur 10 m de haut.

Des essais ont été effectués montrant un renouvellement satisfaisant de la nappe. Le coût de l'ensemble des travaux et investissements à réaliser pour pouvoir utiliser ces puits approcherait les 3 millions de francs. (Réservoir de stockage, canalisations, station de pompage et d'épuration).

Le Syndicat, après délibération, a décidé la réalisation d'un avant-projet.

Pour 1987, le prix de l'eau a été fixé à 2,40 F le m³ (au lieu de 2,30 F en 1986) et le forfait consommation passé de 60 à 25 m³.

D'autre part, une redevance fixe de 100 F par branchement et par an est instaurée. Elle correspond à une base indispensable à la maintenance et au renouvellement des structures nécessaires à la distribution d'eau quelles que soient les quantités consommées.

L'abaissement du forfait compense approximativement cette redevance pour une consommation de 25 m³/an.

ETAT - CIVIL

Naissances

BARRE Cyril	le 12.02.1986
PETIZON Florence	le 18.03.1986
LEGUILLON Laure	le 11.04.1986
MARCHAL Lucie	le 28.06.1986
LAMIELLE Sylvain	le 05.07.1986
IRENEE Mathieu	le 26.08.1986

Décès

HUGONIOT Roger	le 18.02.1986 à Belfort
DAOUDAL Paul	le 03.08.1986 à Belfort
MARCHAL Mathilde	le 20.12.1986 à Belfort

Mariage

CRIMPET Marie-José et DECLIPEUR Michel	le 13.09.1986
---	---------------

Décès des personnes nées à Grosmagny mais n'y résidant plus.

MOUGIN Jules	né le 26.03.1906 décédé le 01.03.1986
MABBECK Henri	né le 30.04.1926 décédé le 07.05.1986
LAMBERT Marie-Louise	née le 16.11.1916 décédée le 14.11.1986

V A C C I N A T I O N

Une campagne de vaccination antitétanique gratuite sera mise en place au début de l'année 1987.

Le tétanos tue encore. Cette maladie est provoquée par un redoutable bacille qui vit dans la terre. Très grave et très douloureuse, elle entraîne la mort dans de nombreux cas, malgré les traitements modernes. Toute plaie, même banale (piqûre d'épine, égratignure, brûlure) suffit au bacille tétanique pour pénétrer dans l'organisme.

Le seul véritable traitement est la vaccination.

En même temps auront lieu des séances de vaccinations associées (antidiphthérique - antitétanique - antipoliomyélitique).

Les personnes intéressées par ces vaccinations peuvent se faire inscrire à la mairie avant le 5 janvier.

RUBRIQUE "DIVERS"

Il y a cent ans...

Eh bien, figurez-vous qu'à cette époque, le lecteur avide d'informations avait le choix entre trois publications locales ou régionales :

- La Frontière
- Le Libéral de l'Est
- Le Journal de Belfort

Enfin, ...le choix en théorie, car suivant qu'il était conservateur ou républicain...

C'est du moins ce que j'ai cru comprendre en feuilletant, aux archives départementales, les parutions, pour l'année 1886, de ces trois journaux. (deux ou trois parutions par semaine suivant le journal ; deux feuilles).

Des journaux locaux bien différents de nos quotidiens actuels par le côté engagé de leurs rubriques politiques et polémiques de leur propos.

Au travers de trop rares articles publiés dans ces journaux, on perçoit quand même le climat particulier de l'époque, passionné et polémique à souhait, où l'humour parfois acide est souvent présent.

"La Frontière" du jeudi 21 janvier 1886, dans sa rubrique "petites nouvelles", nous conte cette merveilleuse histoire :

"Un moyen infallible vient d'être découvert par l'ancien maire CHAPUIS, de Grosmagny, pour élever les veaux.

Avis aux cultivateurs : si votre veau ne veut pas boire, introduisez-le dans une réunion électorale réactionnaire à Grosmagny ; d'avoir vu boire la goutte, votre veau boira ce que vous voudrez"

Toujours dans "La Frontière", cette passe d'armes avec "Le Journal de Belfort" à propos d'une querelle de voisinage entre Rougegoutte et Grosmagny (14 mars 1886) :

"Et puisque nous sommes des mouchards, je suis sûr que le Journal de Belfort va nous donner le nom de ce pieux anonyme de Grosmagny qui dénonce les fonctionnaires de Rougegoutte ; bonnes gens, va !"

Dans la rubrique "faits locaux" de "La Frontière" du 15 Août 1886, ce dramatique incendie :

"Grosmagny - Mercredi matin, les cris "au feu" jetaient l'alarme dans ce village. Un incendie d'une violence extrême s'était déclaré dans une maison particulière, habitée par une veuve nommée GIRARDEY.

Grâce à la promptitude des secours, mobilier et bétail ont pu être sauvés.

Le sauvetage des bestiaux a été particulièrement émouvant. L'étable était déjà toute embrasée lorsque le garde champêtre SAUVAGEOT et le douanier DARNIER, au péril de leur vie, y pénétrèrent pour délivrer les animaux. Le dernier sauvetage était à peine opéré que la toiture s'écroulait avec un grand fracas.

On attribue ce sinistre à un vice de construction de la cheminée. Les pertes, quoique assez considérables, sont couvertes en partie par une assurance."

Dans "Le Journal de Belfort" du 12 mars 1886, rubrique "nouvelles locales", cette polémique à propos de l'élection de l'adjoint au maire.:

"Les suffrages de quelques uns de nos concitoyens viennent encore de souffleter Monsieur le Sous-Préfet dont jouit notre territoire. On se rappelle que Monsieur CHAPUIS, alors Maire de Grosmagny, fut, en octobre 1885, une des premières victimes de Monsieur BRESSON. Dernièrement, Monsieur CHAPUIS était élu adjoint au maire de Grosmagny. Là-dessus, le conseil de Préfecture s'est réuni le 9 mars sous la présidence de Monsieur LONGCHAMP, conseiller, et avec une docilité parfaite, ce conseil a annulé l'élection de Monsieur CHAPUIS.

Pour parler clairement, la question se réduit à ceci : les habitants de Grosmagny veulent de Monsieur CHAPUIS pour l'administration de leurs intérêts communaux ; Monsieur BRESSON n'en veut pas et le casse. Les habitants de Grosmagny élisent de nouveau Monsieur CHAPUIS ; Monsieur BRESSON n'en veut pas et le recasse.

Et nous sommes, dit-on, sous un régime de liberté et de suffrage universel !!!"

"Le Journal de Belfort" fait état, dans son numéro du 23 avril 1886, de la nomination au poste d'instituteur, de Monsieur MELIERES, à la place de Monsieur ROBERT.

Enfin, publication dans ce même journal, du recensement du 30 mai 1886 :

Population en	1881	1886
Grosmagny	646	628
Eloie	162	166
Rougegoutte	1004	988
Petitmagny	259	279
La Madeleine	120	124
Belfort	19 226	21 902

Le conseil municipal remercie l'entreprise
SCHRAAG qui a fourni gracieusement la
couverture de ce bulletin.